

DONNER ?

Désirant recueillir l'ensemble des productions réalisées sur le territoire villeurbannais, le Rize lance un appel à tous ses habitants !

Vous habitez à Villeurbanne et vous écrivez, publiez, produisez de la musique, des photos, des films ou toute autre création artistique ou culturelle ?

Votre association, votre entreprise, votre collectif d'habitants a réalisé des documents sur l'histoire de Villeurbanne, sur celle de ses quartiers, sur ses habitants, sur ses bâtiments ou qui reflètent les activités se déroulant dans la ville ?

Les productions de votre atelier d'écriture, le résultat du projet pédagogique de votre classe ou de votre école, le catalogue de votre exposition personnelle ou collective, le livre que vous avez écrit, le CD que vous avez enregistré, le film que vous avez réalisé...

Pensez à en donner un ou deux exemplaires au Rize pour le mettre à la disposition du public, aux Archives et à la médiathèque.

**Partageons ensemble la mémoire
et les patrimoines vivants villeurbannais.**



LE RIZE

Depuis son ouverture en 2008, le Rize réunit les Archives municipales de Villeurbanne, une médiathèque, une galerie d'exposition, un amphithéâtre, des ateliers... Il accueille également une équipe de chercheurs en résidence.

Au sein du Rize, les documents sont collectés, conservés, communiqués au public et valorisés.

Plusieurs documents (plan, photographies, cartes postales, affiches...) sont consultables en ligne sur le site internet des Archives, Le Rize + : lerizeplus.villeurbanne.fr.

Le Rize souhaite également permettre au public de mieux connaître la ville et mettre en valeur la documentation, reflet des activités et événements se déroulant à Villeurbanne, ainsi que les productions artistiques ou culturelles réalisées par les Villeurbannais.

Archivistes et bibliothécaires du Rize ont commencé à collecter et organiser la conservation ou la mise à disposition des documents présentant Villeurbanne ou traitant de son histoire, de ses quartiers et de ses habitants.

Des ouvrages, des documents d'archives ou des supports audiovisuels, mais aussi des témoignages d'habitants sont ainsi acquis ou recueillis tout au long de l'année afin d'être portés à la connaissance de tous.

Nous attendons les vôtres...



VALO-RIZE

VOS PRODUCTIONS NOUS INTÉRESSENT

(et peuvent intéresser d'autres personnes)



villeurbanne

RIZE

LERIZE A

COMMENT DONNER

Contactez-nous !

Nous conviendrons ensemble d'un rendez-vous pour nous rencontrer et évaluer ensemble la meilleure manière de valoriser votre production.

À la médiathèque :

Elisabeth Saby au 04 37 57 17 13

Aux Archives :

Dominique Grard au 04 37 57 17 19

Accueil du Rize : 04 37 57 17 17

LE RIZE

23 rue Valentin-Haüy 69100 Villeurbanne

ACCÈS

Bus C3, Bus C11, Bus C26

Métro A Gratte-Ciel,

Tram T3

Station vélo v Mémoires & Société

CONTACTS

04 37 57 17 17

lerize@mairie-villeurbanne.fr

lerize.villeurbanne.fr

À LA MÉDIATHÈQUE

La médiathèque du Rize a pour vocation de mettre à disposition du public l'ensemble des collections qui peuvent être empruntées.

La médiathèque fait partie du réseau de lecture publique de Villeurbanne : ses dix bibliothécaires proposent au public un large choix de documents pour adultes et jeunes publics : romans, bandes dessinées, albums et contes, albums documentaires, DVD, CD, journaux, périodiques et ouvrages en sciences humaines et sociales...

Les documents concernant Villeurbanne ou produits par des Villeurbannais sont regroupés en un rayon spécifique de la médiathèque.



AUX ARCHIVES

Les Archives municipales de Villeurbanne ont pour mission la collecte, conservation, communication, valorisation... des documents les plus divers issus de l'administration communale (état civil, conseil municipal, listes électorales, cadastres, plans...) mais également de fonds privés, c'est-à-dire les documents de toute nature dont les sujets sont liés à Villeurbanne et qui sont produits par des entreprises, des associations ou des particuliers (photos et archives industrielles, familiales ou associatives).

Les Archives participent ainsi à la constitution et la conservation des mémoires de la ville et à leur diffusion.

Les documents conservés aux Archives ne sont communiqués au public que si leurs donateurs l'y autorisent et ne peuvent être consultés que sur place.

